



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales

Pôle arrêtés

23/AR16

Visa de M. MEONI *mm*

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA *mm*

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 05 MAI 2023

23/AR16 DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR VINCENT BUSNEL DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles :

- L2122-19 qui prévoit que « le Maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services et au Directeur Général Adjoint des Services de mairie, au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques, aux responsables de services communaux »,

- L2122-20,

VU le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

VU l'ordre de service en date du 24 avril 2018 désignant Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint des Services,

ATTENDU qu'il convient, dans un souci de bonne administration, de donner délégation de signature à Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint des Services, sous ma surveillance et ma responsabilité, à l'effet de signer au nom du Maire :

- les correspondances administratives ordinaires,
- les bons de commande,
- les ordres de service comptables,

Divers actes concernant le personnel communal placé sous sa responsabilité :

- les correspondances administratives ordinaires,
- les congés,
- les ordres de mission,
- les autorisations d'utilisation de véhicules privés.



ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint des Services.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de Ville, le 3 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 05 MAI 2023

Publié le : 05 MAI 2023

Acte à classer**23AR16**

1
2
3
4
En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-05T09:19:11.02 (MI244903118)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230503-23AR16-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : - 23/AR16 DELEGATION DE SIGNATURE A - MONSIEUR VICENT
BUSNEL - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES -

Date de décision : 03/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23AR16 DEL. DE SIGN. A M. BUSNEL Multicanal : Non
DGAS.PDF

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/05/23 à 09:19

Par MASIELLO ID Elodie

Transmis

Date 05/05/23 à 09:19

Par MASIELLO ID Elodie

Accusé de réception

Date 05/05/23 à 09:34